



Paris, le 10 mai 2011

Le Comité Technique Paritaire Ministériel du 6 mai 2011

ouvert par la Ministre :

Nous n'avons manqué aucune occasion de pointer le peu d'intérêt témoigné par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET pour le dialogue social dans son ministère, qui avait attendu près de quatre mois pour rencontrer pour la première fois les organisations syndicales représentatives (cf. info FEETS-FO du 9 mars dernier sur le site de fédération www.fets-fo.fr).

Il faut croire que le message a enfin été entendu puisque la Ministre est venue ouvrir le CTPM de vendredi dernier.

De la même façon, elle a entendu ce que nous lui avons dit également lors de cette première audience (et que nous étions à nouveau les seuls à porter au travers de notre intervention préliminaire).

En effet, par son propos introductif et en réponse à notre déclaration elle a apporté des éléments clairs tant sur la stratégie ministérielle que sur les dossiers en suspens tels que le statut des CETE et le dialogue social.

C'est pourquoi, pour une meilleure lisibilité, nous avons regroupé ci-dessous, après l'intervention préliminaire FORCE OUVRIÈRE, l'ensemble des éléments apportés par la Ministre, dans son discours ou lors des réponses aux questions.

Ces réponses doivent cependant être prises avec circonspection.

Nous avons en effet observé que, sitôt la Ministre partie, son administration a refusé, à chaque fois que nous le demandions, de concrétiser les premières annonces de la Ministre là où elles pouvaient l'être (cf. points n° 3 et n° 4) ...

SOMMAIRE :

| | |
|--|---------------------|
| Déclaration préliminaire FO | pages 2 et 3 |
| Réponses de la Ministre | pages 4 et 5 |
| Point n° 1 : Projet de décret modifiant plusieurs décrets relatifs aux certificats d'économies d'énergie, à la tenue du registre national des certificats d'économies d'énergie et à l'application du 1° de l'article 2 du décret relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles | page 5 |
| Point n° 2 : Projet d'arrêté de création du pôle national des certificats d'économies d'énergie | pages 5 et 6 |
| Point n° 3 : Projet de décret modifiant le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et portant diverses simplifications relatives au secteur des réseaux électriques | pages 6 et 7 |
| Point n° 4 : Agenda social | page 8 |
| Point n° 5 : Bilan de la Viabilité Hivernale 2010-2011 | pages 8 et 9 |

Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE

Madame la Ministre,
Mmes et MM les représentants de l'administration,
Cher(e)s camarades,

Faire et défaire, mais surtout défaire semble assurément être devenu LE mode de gouvernance de ce pays !

Ainsi, au moment où le ministre de l'intérieur renoue avec la police de proximité, vous nous proposez aujourd'hui, au travers du point n° 1, de reconcentrer des compétences.

C'est tout juste si la régionalisation atypique en Ile-de-France ne va pas être le symbole d'une recentralisation de l'État, sous la forme d'un nouveau « cluster » -pour employer un terme à la mode- pour ne mieux laisser au final qu'un seul grain sur la grappe...

Nous saluerons cependant la sagesse dont votre administration fait preuve ici en retenant l'option du service à compétence nationale, plus solide que celle qu'elle voudrait nous imposer à tout va : l'Établissement public (présenté même mardi dernier comme le couteau Suisse qui libérerait la navigation fluviale ... du joug de l'étatisme !).

La création de ce nouveau SCN est cependant l'occasion de vous rappeler que nous sommes toujours en attente de la création d'autres SCN :

- celui regroupant les CIFP, pour donner enfin une véritable existence aux CVRH,
- celui regroupant les CETE afin d'avoir une structure unique et coordonnée mais gardant des liens avec les territoires,
- celui des Services de navigation, qui répondrait pleinement aux constats du rapport Saint-Pulgent, qui dénonçait les dérives de l'EPIC VNF, en préservant le Service public, l'unicité de sa gestion que vous appelez de vos vœux ainsi que le statut des agents.

Tout comme nous sommes toujours dans l'attente de réponses aux courriers que nous vous avons adressés:

- 1) comme celui du 27 janvier dernier sur le problème de la fusion des corps de la catégorie B technique, autre sujet inscrit mais en filigrane du point n° 4 de ce CTPM,
- 2) ou cet autre, du 18 mars, pour amener vos services à répondre à la réserve d'interprétation que, suite à notre recours, lui adressait le Conseil d'État sur la qualification des heures supplémentaires pendant l'astreinte,

Attendez-vous, Madame la Ministre, que toutes ces attentes s'additionnent et se traduisent pareillement à la mobilisation engagée et suspendue (mais seulement suspendue !) par les personnels des services de navigation pour apporter les réponses qu'elles appellent ?

Et les réponses appropriées, car concertées, partagées et concourant au développement réel du Service public -par sa mise en cohérence- et non à la poursuite d'un démantèlement dogmatique !

Même les médias se font l'écho de la légitimité de nos revendications.

Tel « Les Échos », mais aussi les médias spécialisés (cf. le Moniteur des travaux publics) se font l'écho du constat quant aux ravages de l'abandon de l'ingénierie publique par le ministère !

Ainsi deux ans après nous, la fédération nationale des ... patrons du BTP s'alarme de la situation...

Le projet qui nous est présenté dans ce cadre est également l'occasion de nous rappeler que ce « faire et défaire » vise aussi à « réparer » puisque dans cette précipitation au tout et n'importe quoi récurrent tout au long de ces dernières années, il apparaît aujourd'hui que l'article 2 du projet de décret qui nous est présenté permettra -outre d'intégrer la récente perte de tutelle du MEDDTL sur l'énergie- de « *corriger les coquilles* » du décret n° 2010-1663 du 29 décembre 2010.

C'est certes plus facile avec la RGPP qui, n'ayant fait l'objet d'aucun débat ni d'aucune Loi, pourrait ainsi continuer ses ravages sans que nous ayons, à quel que moment que ce soit -comme pour le texte présenté aujourd'hui- l'occasion d'en démontrer sa nuisance.

Et la laisser vider d'autres « coquilles », comme vous envisagez -envisagiez ?- de le faire des services de navigation en les vidant au profit du transfert à un établissement public apparemment dans le seul but de ne même plus avoir à recruter un seul fonctionnaire pour deux en partance, car c'est bien là la magie de l'établissement public...

Mais c'était sans compter avec la mobilisation des agents de la voie d'eau, à l'appel notamment de FORCE OUVRIÈRE, et de la suspension de ce mouvement pour permettre enfin l'ouverture de discussions qui plus est « ouvertes ».

A la fois pour la « permettre » mais aussi pour la « contraindre » puisque ce mouvement de grève est -devons-nous le rappeler ?- suspendu, et non levé !

Nous ne doutons pas que le dialogue ne soit au rendez-vous mais nous savons tous que deux précautions valent mieux qu'une ... même si nous ne vous ferons pas l'injure de soupçonner, de la part de votre administration, le moindre plaisir à infliger tant de révolte -et souvent même de détresse- chez les personnels.

Comme du mot « perspective » qui, conjugué avec « RH 2013 », traduit déjà celle -de perspective- de voir son emploi être bientôt amputé, délocalisé ou disparaître à peine créé, comme des démutualisations (sic !) annoncées (à commencer par celle des cellules statistiques des DREAL), et -comme aucun barbarisme ne semblant plus de règle en matière sémantique- nous n'hésiterons pas à citer les "dé-réorganisations" (comme de l'antenne du CPCM de Grenoble malgré les engagements pris il n'y a même pas deux ans).

Les agents veulent de vraies perspectives et des évolutions qui permettent réellement d'assurer les missions publiques, qui consolident l'action de l'État :
L'administration leur impose la RGPP !

Les agents souhaitent pouvoir avoir la liberté de choix dans leurs mobilités :

L'administration impose un rideau de fer entre BOP et conçoit des plans de mobilité « forcés » avec Perspective RH 2013 !

Les agents réclament des possibilités de formation :
Les services les refusent au motif des restrictions des moyens de fonctionnement !

Les agents demandent à exercer dans des conditions décentes :

France Domaine et les préfets leur imposent des conditions de travail dégradantes !

Les agents réclament une stabilité dans les implantations territoriales :

Plusieurs implantations sont en voie de fermeture : implantations territoriales de DDT, implantations du CETMEF, du service de prévision des crues de la Dordogne (dont vous avez vous-même, Madame la Ministre, fait recevoir les représentants lors de votre visite le 18 février dernier).

Et puisque le point 4 de l'ordre du jour prévoit d'associer aujourd'hui le mot « agenda » avec le mot « social », nous demanderons qu'y soit inscrit le suivi de ces réorganisations comme de toutes

celles engagées depuis la création du MEDAD, puis du MEEDDAT, du MEEDDM et enfin du MEDDTL, comme nous le demandons auprès du SGG pour les DDE devenues depuis DDEA puis DDT(M).

Il ne s'agit pas tant pour nous de constater que ni la durabilité ni son développement ne se vérifient pas, ni que la durée de validité des engagements est, elle, très mesurée dans le temps (comme des garanties indemnitaires apportées lors du transfert des infrastructures de transport), mais de vous permettre d'apprécier comment cet horizon qui s'est réduit tout au long de ces quatre dernières années bouche maintenant la perspective que vous assurez vouloir ouvrir aujourd'hui aux agents.

Nous vous informons d'ores et déjà que, concernant le « faire, défaire et réparer » que constituent les textes présentés aujourd'hui, nous ne les voterons pas favorablement. Que les amendements présentés par les uns ou les autres soient -en partie ou totalement- retenus ou pas du reste car, s'agissant de mettre en œuvre le dogme de la RGPP, nous ne serons ni les agents de sapidité ni les édulcorants de cette recette qui vise ni plus ni moins à associer le mot « plan » à celui de « social ».

Nous vous avons remis, en mains propres le 8 mars dernier, l'analyse par le cabinet Technologia du projet Perspectives RH 2013 :

En réponse, l'administration a organisé deux réunions sans pour autant traiter au fond les risques majeurs soulevés par ces experts dont votre administration notamment à Météo France a eu recours!

Par ailleurs votre ministère a encore été montré du doigt sur les risques psychosociaux. Que comptez-vous faire ?

Alors qu'un projet d'agenda social nous est présenté, le mouvement des agents de la voie d'eau a montré l'attachement des personnels à leurs missions et au Service public.

La colère gronde, les boycotts de SALSA se multiplient, les agents refusent d'être de simples ETP (Équivalent Temps Plein).

Ils attendent de votre part l'affirmation d'un grand ministère technique où leur avenir s'écrit aujourd'hui. Soyez celle qui ne se limitera pas à faire rêver mais construira un service public du développement durable avec tous ses personnels et avec toutes leurs compétences, sans exclusives et sans exclusions.

Je vous remercie.

Réponses de la Ministre :

Sur les réorganisations incessantes du ministère :

La Ministre a insisté sur le fait que le Grenelle avait fixé 268 engagements, dont 248 sont considérés comme définitivement réalisés ou en cours de mise en œuvre (avec encore 200 décrets à publier en 2011).

Mis à part 11 mesures dont la pertinence doit être réexaminée et la question de la « sobriété énergétique » qui conduira à un nouveau Grenelle, elle considère que le ministère serait désormais bien identifié et que « 2011 ouvre une phase de stabilisation ».

La divulgation en décembre et janvier dernier par FORCE OUVRIÈRE du dossier « Perspective RH 2013 » a manifestement enrayé -même si elle ne l'a pas stoppée- la marche du rouleau compresseur. Nathalie Kosciusko-Morizet a reconnu la nécessité d'y retravailler, ce sujet devant selon elle « être partagé ».

Pour FORCE OUVRIÈRE l'« Agenda social » (cf. plus loin) appelé de leurs vœux par les autres organisations syndicales n'a d'autre objectif, les personnels ne doivent pas être dupes à cet égard.

La Ministre a par contre été sensible à notre dénonciation du « faire et défaire », répondant très précisément à l'interpellation des représentants FORCE OUVRIÈRE sur ce point (exigence majeure qu'ils avaient déjà porté auprès d'elle lorsque de leur première rencontre), qu'elle allait engager les travaux de redéfinition de la stratégie ministérielle.

Résolument déterminé à ce qu'un sens soit enfin donné à ce ministère, à ce que la stabilisation annoncée y trouve sa concrétisation, FORCE OUVRIÈRE en a aussitôt pris acte et lui a assuré que notre organisation syndicale prendrait toute sa place dans ce cadre.

Sur leurs conséquences dramatiques sur les personnels :

Autre exigence majeure exprimée lors de cette première audience : la question des risques psychosociaux. Chacun se souviendra que nous avons remis à la Ministre l'étude que nous avons fait réaliser par le cabinet Technologia (question d'autant plus difficile pour elle à éluder, le ministère étant, comme nous le rappelions dans notre déclaration préliminaire, montré du doigt sur ce sujet le jour même du CTPM dans les grands journaux télévisés du matin !).

La Ministre n'a pu se réfugier derrière le rapport sur la prévention des risques suicidaires, comme le fait son administration depuis la publication de ce document, et a annoncé que les études en cours seraient approfondies.

Sur leurs traductions immédiates :

Sur la réorganisation du SCP de la Dordogne la Ministre a tout simplement éludé la question, cette réorganisation relevant pour elle de la simple adaptation d'une service dont le périmètre est ancien (serait-ce donc si anormal, dans ce ministère, d'échapper au mouvement perpétuel instauré depuis quelques années ?).

Sur la modernisation de la voie d'eau, par contre, il est clair que la mobilisation massive des personnels des service de navigation l'amène à y regarder à deux fois.

La Ministre est même, plus précisément que son directeur de cabinet, allée jusqu'à assurer que toutes les pistes seraient explorées, affirmant même que l'hypothèse de regroupements au sein d'un Service à compétence nationale (SCN) -scénario pour lequel milite avec détermination FORCE OUVRIÈRE- « ne [la] choque pas ».

Nous ne confondons pour notre part pas les conséquences, en matière de garanties statutaires pour les personnels, entre un SCN (service déconcentré de l'État) et un établissement public, fût-il à caractère administratif.

Nous persisterons donc pour ce qui nous concerne sur ce scénario, forts du poids que la mobilisation des personnels nous donne dans le cadre des discussions enfin engagées (déjà sous leur seule pression !).

Sur le futur statut des CETE et des CIFP/CVRH, chacun se souviendra que dès l'origine de ces errements ministériels FORCE OUVRIÈRE n'a eu de cesse d'alerter les personnels sur l'incertitude planant sur le devenir statutaire de ces services.

C'est d'ailleurs si vrai que FO était la seule organisation à profiter de la venue de la Ministre pour le placer si fortement au cœur de ses interventions.

Si **la Ministre a éludé la question des CVRH/CIFP** (mais nous remonterons à la charge lorsque nous la rencontrerons de nouveau, comme elle le prévoit), elle a répondu très précisément à FO que, là aussi, la concertation allait s'ouvrir. Nathalie Kosciusko-Morizet a annoncé par avance (pour éviter que les personnels des CETE ne se mobilisent à leur tour, comme ceux des services de navigation ?) que des discussions seraient ouvertes. Elle n'a pas hésité à utiliser un mot que nous n'avions pas entendu depuis longtemps dans ce ministère, à savoir le mot « négociations » (que nous ne confondons pas non plus avec le mot « concertation »).

À suivre, donc...

Concernant les fusions de corps, toutes organisations syndicales (y compris celles qui en avaient soutenu le principe et celle qui en a même négocié le mécanisme avec la Fonction publique) étaient montées au créneau.

La Ministre s'est engagée à les recevoir pour entendre leurs revendications.

Sur les DDI :

Il est patent que la question du pilotage des politiques ministérielles dans les directions départementales pose problème.

En affirmant que les directions interministérielles ne doivent pour autant pas être des directions « *aministérielles* », la Ministre reconnaît implicitement la prise de pouvoir des préfets que nous dénonçons de longue date.

Nathalie Kosciusko-Morizet a tenu à préciser qu'elle avait subi -et non souhaité- le transfert des compétences de Sécurité routière au ministère de l'intérieur.

Concernant l'énergie, elle a souhaité minimiser l'ampleur de ce transfert (ce que, sitôt parti, son administration s'est empressée de contredire ... comme on le verra au point n° 3).

Quant au « rideau de fer » des BOP -pour reprendre notre expression-, la Ministre le met sur le compte des dysfonctionnements de Chorus mais se montre persuadée de ce que, une fois réglé cette question technique : « *ça sera top !* ».

On aimerait y croire avec autant de ferveur...

POINT 1 : **Projet de décret modifiant le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économies d'énergie, le décret n°2006-604 du 23 mai 2006 relatif à la tenue du registre national des certificats d'économies d'énergie et le décret n°97-1194 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles :**

POINT 2 : **Projet d'arrêté de création du pôle national des certificats d'économies d'énergie :**

Intervenant : Alain DURAFOUR

FORCE OUVRIÈRE prend acte de la décision de l'administration de reconcentrer la délivrance des certificats d'économie d'énergie.

Toutefois, le choix de créer un Service à compétence nationale (SCN) est-il pertinent vu la taille du service ?

Pourquoi ne pas avoir créé un « bureau » au sein de la DGEC ?

Par ailleurs, FORCE OUVRIÈRE avait posé plusieurs questions quant à la mise en place de ce SCN lors du groupe d'échange du 3 mars :

- 1.** Quelle coordination entre la localisation provisoire de ce SCN à la DRIEE et le déménagement de la DRIEE ?
- 2.** Quid de l'ouverture de la Prime de Restructuration de Service pour les agents qui souhaiteront suivre leur poste lors du changement géographique ?
- 3.** Quid de l'ouverture de formation ad hoc pour les agents à recruter ?

Nous n'avions eu aucune réponse.

Par ailleurs, nous avons noté lors du groupe d'échange que :

- Les DREAL ne seraient pas impactées à travers des suppressions d'ETP liés à la création de ce SCN,
- Les effectifs de la DGEC ne seraient pas impactés.

Or les documents remis semblent indiquer que les ETP supplémentaires (3 ETP) seront fournis par les DREAL et que le déménagement à la Défense se fera en fonction des départs (ce qui implique un impact sur la DGEC).

Quant au transfert prévu, plus précisément, de 6 ETP de la DRIEE vers le pôle national, il apparaît qu'il se traduira par le changement de résidence d'agents, de Paris vers La Défense.

Agents qui sont toujours dans l'attente d'une information officielle, n'ayant à ce jour reçu aucune assurance de l'administration...

Réponses de l'administration :

L'administration nous a -enfin- confirmé que « l'arrêté liste » de la prime de restructuration serait complété pour permettre aux agents qui y seraient éligibles de percevoir dans ce cadre la prime de restructuration.

Par ailleurs, le Président du CTPM a satisfait la demande de FORCE OUVRIÈRE en indiquant qu'un suivi de cette réorganisation serait mis en œuvre, le pôle devant être créé en septembre prochain.

Nous nous félicitons d'autant plus de l'instauration de ce dispositif de suivi que, sur cette réorganisation, il restera à vérifier que les hypothèses d'ETP cibles ne seront pas gagées dans les prochains mois par les suppressions dogmatiques annoncées par ailleurs.

Mais si le Président a fort justement observé que ces projets étaient plus contestés par rapport à leur forme plutôt que leur fond, il a cependant rejeté toute modification du texte, comme celle visant simplement à remplacer, au regard de la taille de cette nouvelle structure, l'appellation « pôle » par celle, plus appropriée, de « bureau ».

VOTES :

sur l'amendement :

POUR : Administration

CONTRE : FO-CGT-CFDT-UNSA

sur le projet de décret :

POUR : Administration

CONTRE : FO-CGT-CFDT-UNSA

sur le projet d'arrêté :

POUR : Administration

CONTRE : FO-CGT-CFDT-UNSA

POINT 3 : Projet de décret modifiant le décret du 29 juillet 1927 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et portant diverses simplifications relatives au secteur des réseaux électriques :

Intervenant : Thierry LATGER

Sur le rôle de l'État :

Le projet présenté consiste en un « recentrage », les services de l'État n'ayant plus vocation qu'à assurer un contrôle de 3^{ème} niveau. Le principe de ce texte est donc simplement de renvoyer à des procédures interne et/ou utiliser des contrôleurs extérieurs à l'indépendance « fonctionnelle ».

N'ayant à l'évidence comme seul but que de diminuer le coût de l'État, il est patent que derrière ces décisions, c'est l'usager et non la collectivité qui paiera au final !

Les seuls à pouvoir se réjouir sont les bureaux de contrôle qui verront une fois de plus s'ouvrir ici un ... nouveau marché !

Confondre ETP et agents est dangereux

Cette « réforme » implique la suppression de 100 ETP dans les DDT et le transfert de 25 ETP des DDT vers les DREAL

Or cette mission est rarement assurée par une ou plusieurs personnes à temps plein...

Elle est répartie en 100^{èmes} d'ETP sur plusieurs agents effectuant ces missions en plus de leurs missions principales.

Pourtant les suppressions vont consister à ne pas renouveler les départs d'agents sur certaines missions, ou encore imposer des mobilités (fonctionnelles ou géographiques) forcées.

Le raisonnement technocratique, sectoriel, comptable, sans connaissance du fonctionnement des services à travers des tableaux déshumanisés conduit à supprimer plus de missions que le simple contrôle des ouvrages de distribution d'électricité.

Nous exigeons donc que ce projet ne soit pas accompagné de suppressions d'effectifs qui se porteront sur d'autres missions (urbanisme, de prévention des risques...).

Cette organisation souffre cependant quelques exceptions qu'il convient de ne pas éluder, (comme de l'unité CDEE de la DDTM 13 dont la fermeture vient même déjà été annoncée et où quatre agents sont directement concernés). C'est pourquoi nous demanderons qu'un suivi de cette mesure soit assurée au travers de l'agenda social que nous allons examiner tout à l'heure.

Amendements proposés :

Après avoir entendu la Ministre, le matin même, assurer qu'elle avait conservé la majeure partie de ses compétences en matière d'énergie, FORCE OUVRIÈRE en demandait la traduction au travers de ce projet.

En effet, si ce projet de décret est présenté conjointement sur le rapport de la ministre de l'écologie et de la ministre de l'économie, et s'il s'achève par un article (art. 15) qui indique que l'une et l'autre sont chargées de sa mise en œuvre ... aucune compétence n'est attribuée dans ce projet de décret à la ministre de l'écologie !

De son côté, une autre organisation présentait deux amendements.

Son premier amendement visait à donner compétence aux CHSCT des entreprises dont les personnels sont susceptibles d'être exposés, ainsi qu'à l'inspection du travail, en matière de prévention.

Le second proposait de retirer une disposition permettant de considérer que l'indépendance de l'organisme certifié autorisé à effectuer des contrôles techniques pouvait « *n'être que fonctionnelle* ».

Réponses de l'administration :

Concernant l'amendement déposé par FORCE OUVRIÈRE :

Le rapporteur de l'administration nous a donné raison, proposant spontanément de corriger le projet en ce sens (par exemple pour des dispositions en matière d'environnement, compétence qui, à notre connaissance, n'a pas -encore ?- été transférée ... au ministère des finances !).

Le Président du CTPM a cependant préféré faire mentir la Ministre -mais elle était alors partie- en demandant à l'administration de voter contre cet amendement.

L'UNSA s'abstiendra, son représentant déclarant lui-même ne pas en avoir compris le sens (sic !).

Concernant les deux amendements présentés par la CGT, les représentants FORCE OUVRIÈRE :

- ont soutenu sans réserve le premier,
- ne se sont pas associés au second car il aurait fait courir le risque de contraindre -ou au moins d'encourager- ErDF à faire appel à des bureaux de contrôle extérieurs plutôt qu'aux filiales ou services propres d'EDF. (ce n'est pas le contraire ? Non associés au premier et soutenus le second?)

Vote du projet :

POUR : Administration
CONTRE : FO-CGT-CFDT-UNSA

POINT 4 : Agenda social :

Intervenant : Sébastien BRICHE

Quand la RGPP continue à faire des dégâts !

Moins de deux ans après la création du CPCM et les promesses de l'administration faites aux agents affectés à l'antenne de Grenoble, rien ne va plus. En effet, les agents ont eu la mauvaise surprise, récemment, de découvrir la volonté de l'administration de supprimer leur antenne pour la transférer à Lyon, alors qu'à l'époque de sa création l'administration s'était engagée à ne procéder à aucune mutation d'office. Les agents sont inquiets. Ils ne veulent pas quitter le département de l'Isère. Pour FORCE OUVRIERE, les promesses doivent être respectées. Une fois de plus ce sont les personnels administratifs de catégorie B et C qui paient le lourd tribut de ces dé-réorganisations incohérentes.

Et les jours se suivent et se ressemblent. Les mutualisations continuent à laisser sur le bord de la route un certain nombre d'agents. En ce moment, ce sont les agents des cellules statistiques des DREAL qui sont abandonnés. Que vont-ils devenir si leur mission est transférée dans une autre DREAL, et si aucun autre poste susceptible de les intéresser ne leur est proposé ? Vont-ils subir une mutation d'office ? Va t-on leur appliquer la loi mobilité ? Les agents en ont ras-le bol de ce manque de considération de l'administration. FORCE OUVRIERE exige qu'aucune mobilité forcée ne soit imposée aux agents.

C'est pourquoi nous demandons que le suivi de ces réorganisations plus ou moins masquées soient inscrites à cet « Agenda social » de même, comme nous l'avons demandé à la Ministre, que de toutes les « dé-réorganisations » des structures dont l'organisation initiale avait été présentée en leur temps à cette instance.

Enfin, compte-tenu des annonces faites par la Ministre le matin tant pour ce qui concerne le dialogue social que sur l'ouverture de chantiers sur :

- la stratégie ministérielle,
- le statut des CETE,
- les autres chantiers (et nous n'oublions pas, nous, la question du statut des CIFP/CVRH),

nous nous sommes étonnés que cet « Agenda social » n'ait pas prévu d'y inclure ces sujets majeurs (???)

FORCE OUVRIERE s'inscrit cependant prudemment dans une démarche qui ne doit pas conduire tout simplement à associer les organisations syndicales à une simple planification (cf. document ci-joint) de discussions destinées à mettre en œuvre des contre-réformes néfastes !

Réponses de l'administration :

L'administration a d'abord suggéré que les sujets tels que le suivi des réorganisations fassent l'objet d'un volet spécifique en CTPM (en « point C ») et que des chantiers tels que celui sur la Stratégie ministérielle s'inscrivent à côté de l'« Agenda social » (un Agenda parallèle?).

Le Président s'est engagé à examiner comment articuler ces demandes de FORCE OUVRIERE et nous fera des propositions au prochain CTPM.

POINT 5 : Bilan de la Viabilité Hivernale 2010-2011 :

Intervenant : Thierry LATGER

Ce bilan sur la viabilité hivernale pour la saison 2010-2011 apparaît comme une prise de conscience de l'administration sur son rôle de tutelle et d'autorité sur les opérateurs des infrastructures de transport.

La circulaire relative aux instructions pour la campagne hivernale 2012, ne prend en compte que l'approvisionnement et le stockage du fondant routier et l'équipement en GPS des véhicules.

Et encore, **sur la question du stockage**, par exemple, il n'y a pas que le problème de la demande (même s'il a conduit à une forme de spéculation sur les prix du sel !). L'administration n'a pas observé que le récent transfert des ports sous l'autorité des collectivités (qui s'est effectué en même temps que la création des DIR) a amené ces dernières à ne plus maintenir ces stockages dégradant les équipements portuaires. Sans compter que, le produit devenant rare, les fournisseurs en ont profité pour approvisionner en priorité ses clients les plus fiables et

les plus rémunérateurs (et, en matière de délai de paiement, on ne peut pas dire que l'État -français, au moins- était de ceux-là!).

Sur l'augmentation des dépôts locaux de sel, la note proposée fait l'impasse du coût financier : l'achat supplémentaire (au moins 2 millions d'euros), la mise en place de zones de stockage (abris, location de terrains ...) n'ont pas été chiffrés et on ne sait pas comment ces surcoûts seront financés (ou plutôt si, sur les crédits d'entretien routier ! Au détriment de l'état du patrimoine)

D'autres points importants pour la viabilité hivernale sont pareillement minimisés.

L'entretien des véhicules et saleuses a été externalisé, ce qui pose des difficultés de prise en charge, alors que de nombreux OPA qui n'ont pas été transférés aux collectivités territoriales -mais intégrés aux DIR- pourraient apporter leurs savoir faire dans la constitution de parcs aux seins des DIR. A fortiori dès lors qu'il apparaît que les problèmes de maintenance des matériels résultent essentiellement du fait que, dans le même temps, les constructeurs (en particulier pour les saleuses) se sont gardés le monopole de cet entretien, fermant le marché en refusant que ces outils échappent à leur SAV ... même lorsque leur siège est à des centaines de kilomètres des DIR qui les utilisent ! L'intervention en temps réel reste à prouver.

Si l'administration place la sécurité des agents au rang de ses principales préoccupations, les accidents sont encore trop nombreux, et le fait de considérer dans le même temps que le blocage des poids lourds lors des chutes de neige entraîne un risque économique non négligeable pour les entreprises, ce risque n'est rien face à la vie des femmes et des hommes ! Et ne saurait dédouaner le ministère de ses responsabilités même si les services n'ont pas été mis en cause.

Ce n'est pas la **mise en place de GPS dans les véhicules**, prémices de la conduite isolée, qui va améliorer la sécurité des agents et nous savons bien que l'objectif réel n'est que celui-là !

D'autant que l'affichage de suivi informatique des circuits des engins reste un vœu pieux, compte tenu du manque de moyens informatiques et humains.

L'expression « conduite à un » est elle-même une véritable ineptie (même un tandem ne se conduit pas à deux !) **pour éluder la vraie question du travail isolé** car il ne s'agit pas seulement de conduite de véhicule de déneigement, et si ce ministère n'est plus celui de la Sécurité routière, se préparerait-il à un deuxième Hara-kiri (en se préparant à abandonner bientôt aussi la Prévention routière ?).

Ce n'est pas ce subterfuge qui va régler le problème de la réduction des effectifs, tout comme la baisse des crédits d'entretien routier, puisque certaines routes n'ont toujours pas été remises en état depuis l'hiver 2009 -2010 !

Le dossier est curieusement silencieux à cet égard sur ces problèmes de terrain.

Ce qui s'est passé dans l'Est est révélateur à cet égard car ce n'est pas le déneigement d'une voie sur deux qui fait faire des économies. Au contraire pouvons-nous même dire !

On peut comprendre qu'un préfet ne sache pas qu'un tel processus ne conduit en fait qu'à des dépenses supplémentaires (car il faut bien faire passer deux chasse-neige sur les deux voies après le premier passage sur la seule voie de droite, et que cette nouvelle intervention sera de surcroît plus longue car elle s'effectuera alors sur une neige damée !).

On comprend aussi que le fait pour ces hauts fonctionnaires de prendre en compte l'aspect économique de la fermeture de la circulation des poids-lourds fasse passer la sécurité des personnels en second plan.

De même que l'on comprend que lorsque les préfets demandent aux services d'acquérir des chaînes pour dépanner les transporteurs, c'est aussi une façon de faire supporter encore un peu plus des dépenses aux contribuables ... au seul bénéfice d'intérêts privés !

Il y a encore des techniciens et des ingénieurs dans ce ministère qui le savent.

Quand leurs compétences en la matière retrouveront-elles leur place au cœur de ces enjeux de société plutôt qu'aux côtés de ces enjeux de pouvoirs ?

Réponses de l'administration :

Le Président du CTPM a renvoyé ces questions aux deux groupes de travail constitués : « *conduite à un* » (sic!) et « *formation* »).

De son côté le Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) après avoir souligné de nombreuses convergences, a annoncé l'ouverture prochaine de discussions sur ces sujets entre sa direction générale et les organisations syndicales.